



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Montpellier – Occitanie

Arrêté proclamant les résultats des élections

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 ;
- Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés graves rencontrées dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale définitive relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 fixant les listes valides des candidats aux élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 modifiant la composition de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 portant création du bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier ;
- Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier ;
- Vu la consultation de la commission électorale réunie le 8 février 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu (par ordre décroissant du nombre de voix recueillies) :

- « Super Chatons Ultra Mignons »
2466 voix soit 4 sièges
- « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou·te·s ! »
1049 voix soit 1 siège
- « Solidaires étudiant-e-s Syndicat de luttes : repas, logements et salaires étudiants »
912 voix soit 1 siège
- « CROUS'Ensemble, les assos étudiantes »
857 voix soit 1 siège
- « Active ton CROUS ! »
573 voix soit 0 siège
- « UNI : Pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »
501 voix soit 0 siège
- « La Cocarde étudiante, l'alternative patriote »
362 voix soit 0 siège

ARTICLE 2 : Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires de Montpellier :

- Pour la liste « Super Chatons Ultra Mignons »
Titulaires :
 - Laura REGIS-CONSTANT
 - Lorris CHABERT
 - Nolwenn SORIGUE
 - Théo HAFFNER MARTINSuppléants :
 - Joséphine ARNAULT
 - Antoine RAUCH
 - Livia JAMPY
 - Gao FRICAUD
- Pour la liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou·te·s ! »
Titulaires :
 - Romain GOURDIN--SABOYESuppléants :
 - Alétheïa BRUEL
- Pour la liste « Solidaires étudiant-e-s Syndicat de luttes : repas, logements et salaires étudiants »
Titulaires :
 - Manon XICLUNASuppléants :
 - Jacques PHAM BA NIEN
- Pour la liste « CROUS'Ensemble, les assos étudiantes »
Titulaires :
 - Jassim CHAHIRSuppléants :
 - Nassrine HAMLAOUI

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Montpellier et affiché dans ses locaux.

ARTICLE 4 : La directrice générale du CROUS de Montpellier – Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 9 février 2024

Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités,
et par délégation,
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Khaled Bouabdallah'.

Khaled Bouabdallah